



EN BREF :

Cet avertissement n'inclut que les nouveautés par rapport à la semaine dernière :

- Situation générale : la sécheresse se poursuit.
- Carotte : impact de la sécheresse.
- Céleri : tache cercosporéenne : nouveaux cas. Carences : symptômes plus importants.
- Laitue : altises à tête rouge dans la région de Québec.
- Oignon et poireau : thrips : contrôle difficile et dommages importants (Montréal). Teigne du poireau : pic d'activité, recommandation de traitements.

Cet avertissement présentera seulement les nouveautés et les éléments qui ont évolué significativement depuis la semaine dernière. Les informations fournies dans l'avertissement **No 14** du 11 août 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a14tn05.pdf>) restent encore valables cette semaine. Au besoin, prenez le temps de les relire.

SITUATION GÉNÉRALE

Le temps sec se poursuit. Malgré quelques périodes nuageuses, les quantités de pluie ont été minimes. Seules quelques rares localités (ex. : l'Assomption : 30 mm; rive sud de Québec : 25 mm) ont reçu des quantités significatives. Le sol devient donc de plus en plus sec. L'irrigation s'avère bénéfique même sur les sols organiques profonds de la Montérégie.

La situation, en ce qui concerne les insectes et les maladies, demeure très semblable à celle présentée la semaine dernière.

CAROTTE

Impact de la sécheresse

Dans plusieurs champs **en sol minéral**, on observe le flétrissement des plants durant la journée dans certaines zones et, de façon générale, un important ralentissement de croissance. **Si possible, irriguez vos champs, de manière à éviter les ralentissements de croissance importants.** Souvent, lorsque le sol devient trop sec, le taux d'humidité du sol varie brusquement après la pluie, ce qui a pour effet de faire fendre une grande proportion des carottes.

Assurez-vous de bien protéger, avec des fongicides, le feuillage des carottes dans les champs affectés par la sécheresse. On doit à tout prix éviter que les taches foliaires progressent, compte tenu que le taux de renouvellement des feuilles risque d'être insuffisant pour compenser la perte en feuillage reliée à ces maladies.

CÉLERI

Tache cercosporéenne

Probablement en raison des périodes de mouillure survenues durant la dernière semaine, la maladie est apparue dans de nouveaux champs en Montérégie.

Carences

On note un accroissement dans la fréquence et l'intensité des symptômes. Dans certains cas, des pétioles entiers dans le cœur des plants sont affectés par le cœur noir (carence en calcium). Irriguez vos champs et faites vos applications foliaires de calcium et de bore.

LAITUE

Altise à tête rouge

On signale la présence de cet insecte dans quelques champs dans la région de Québec. Compte tenu de l'importance des dommages des traitements ont été recommandés.

Habituellement, les altises présentes dans les laitues ne causent que des dommages légers de sorte que des interventions spécifiques contre cet insecte sont rarement justifiées. Le plus souvent, on profite des traitements effectués contre les autres ravageurs pour réprimer en même temps les altises présentes. Cependant, lorsque les altises sont nombreuses, il est parfois justifié d'intervenir. Vous devez surveiller davantage les champs situés à proximité des pommes.

L'altise à tête rouge est un petit coléoptère noir de 4 à 5 mm de longueur. À première vue, il semble complètement noir. Cependant, lorsqu'on le regarde de près, on aperçoit une tache ou des lignes rouge foncé sur le dessus de sa tête. Comme les autres espèces d'altises, c'est un insecte sauteur.

Adulte de l'altise à tête rouge



H. Goulet/A,AC-CRECO



L'altise à tête rouge gruge la surface des feuilles, ce qui entraîne une décoloration des zones affectées. Ces zones sont le plus souvent de forme arrondie.

Seul le SEVIN XLR PLUS est homologué spécifiquement pour la répression des altises dans la laitue. Cependant, à l'exception du CYGON et du LAGON, tous les insecticides actuellement homologués dans la laitue contre la punaise terne ou la cicadelle, devraient également être efficaces contre les altises. Ces produits sont homologués contre les altises dans les crucifères ou la pomme de terre. Consultez le bulletin d'information **No 02** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02tn05.pdf>) du 21 juin 2005.

OIGNON ET POIREAU

Tache pourpre (*Alternaria*)

On signale la présence de la tache pourpre dans certains champs d'oignons jaunes en Montérégie-Ouest. Quelques champs de poireaux dans la région du Centre-du-Québec présentent également des symptômes.

Symptômes

La tache pourpre apparaît sous forme de grosses taches de forme ovale. Au début, la tache mesure de 2 à 3 cm, est gorgée d'eau et possède un centre blanc. Par la suite, elle s'agrandit rapidement, brunit et finalement, il y a formation d'un anneau allant de noirâtre à violacé près de sa marge. Cet anneau est lui-même entouré d'un anneau de tissu jaune. Une tache mature peut mesurer de 3 à 5 cm. **Les taches se développent plus facilement sur les vieilles feuilles ou le feuillage endommagé par les pluies violentes, la grêle, les herbicides ou les thrips. Cette maladie s'attaque surtout à l'oignon espagnol et au poireau.** On la voit plus rarement dans l'oignon jaune ou l'oignon vert (échalote).

Stratégie d'intervention

Débutez les traitements fongicides préventifs lorsque vous observez les premières taches. Répétez les traitements régulièrement aux 7 jours. **La stratégie d'intervention, en ce qui concerne la répétition des traitements, est la même que celle recommandée pour la brûlure de la feuille (*Botrytis*) dans l'oignon.** Cette stratégie est présentée dans l'avertissement **No 07** du 23 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07tn05.pdf>).

Les fongicides homologués contre la tache pourpre dans l'oignon et l'oignon vert sont présentés dans le bulletin d'information **No 01** du 21 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01tn05.pdf>). Prenez note que le BRAVO et le ROVRAL, bien qu'ils ne soient pas homologués contre la tache pourpre, sont également efficaces contre cette maladie. Lorsque les deux maladies (brûlure de la feuille et tache pourpre) sont présentes simultanément dans un champ, ces produits peuvent donc légalement être utilisés.

La liste des fongicides homologués contre la tache pourpre dans le poireau a, par erreur, été omise dans le bulletin d'information **No 01** du 21 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01tn05.pdf>). Les deux fongicides homologués contre cette maladie sont le CABRIO EG et le LANCE WDG. Le mode d'emploi pour ces produits est le même que celui recommandé dans l'oignon et l'oignon vert.



Thrips

En Montérégie, le contrôle des thrips demeure problématique dans certains champs. On rapporte des cas où le feuillage des oignons aurait complètement blanchi suite aux attaques des thrips. Les oignons affectés ne mûriront pas normalement, ne seront pas en mesure de se conserver en entrepôt et devront donc être vendus rapidement après la récolte.

En général, on considère qu'il n'est plus nécessaire d'intervenir contre les thrips à partir du moment où les oignons couchent au sol.

Teigne du poireau

Le nombre de captures a, en général, encore augmenté cette semaine. Dans certains champs, plus d'une centaine de papillons ont été capturés. Si l'on se fie aux données de l'année dernière, on devrait avoir atteint le plus fort pic d'activité de l'insecte. Compte tenu que cette troisième génération s'étale sur une longue période, un second traitement devrait être fait au début de la semaine prochaine.

En Montérégie-Ouest, le très faible nombre de papillons capturés et les rares dommages observés font en sorte qu'il n'est pas justifié d'intervenir.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome
Avertisseur - terre noire
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : (450) 454-2210, poste 229 - Télécopieur : (450) 454-7959
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 15 – carotte, céleri, laitue... – 18 août 2005

